Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 22 mai 2023
à 18 heures
Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2023

Point 2 – Personnel communal
2.1 Désignation d'un référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs.

Point 3 - Finances.
3.1 Vote du taux des contributions directes année 2023.
3.2 Vote des subventions aux associations.
3.3 Autorisation de conclusion et de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Harmonie Beaulieu-Mandeure pour l'année 2023.
3.4 Approbation des tarifs de la Médiathèque Le Bélieu et adoption du règlement afférent.
3.5 Approbation des tarifs périscolaires et restauration scolaire et adoption du règlement afférent.

Point 4 – Conseil Municipal
4.1 Désignation d'un conseiller délégué.
4.2 Composition des commissions thématiques permanentes : modification.
4.3 Modification des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission délégation de service public.
4.4 Modification des membres de Soli-Cités, ARIAL, Néolia et Habitat 25.
4.5 Modification de la désignation d'un représentant au sein du SIACVH.

Point 5 - Urbanisme.
5.1 Subventions ravalement de façades.
5.2 Néolia- Vente d'une 2ème tranche de 21 logements situés Cités du Mexique à Mandeure.
5.3 Néolia – Démolition de 20 logements situés 1 et 3 rue de la Poste à Mandeure – Bâtiment F.

Point 6 – Motion contre le transfert du pôle de cancérologie du Mittan à Trévenans.

Point 7- Décision 2023-002 du 17 avril 2023 Gestion exploitation et entretien du camping municipal Les Grands Ansanges - Marché 22-04 SAS TERRANIMEE et SAS CAMPING-CAR PARK

Point 8- Décision 2023-002 du 26 avril 2023 portant autorisation pour l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire de la Fontenotte d'établir son siège social à l'école de Fontenotte

Fait à Mandeure, le 15 mai 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET